



MAIRIE DE VALLERANGE

29, rue principale
57340 - VALLERANGE
Téléphone : 03.87.86.26.01

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de carte communale

Par arrêté n°2/2024 en date du 13 juin 2024, le maire de Vallerange a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale de la commune de Vallerange. Au terme de cette enquête, le conseil municipal approuvera la carte communale par délibération et le préfet par arrêté préfectoral. Les caractéristiques principales de la carte communale sont :

- Comblement des dents creuses.
 - Zone extension de 0,12 hectares terrain communal.
 - Monsieur Joël BAPTISTE, militaire de carrière retraité, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Robert CISAMOLO, ingénieur EDF retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
 - L'enquête se déroulera à la mairie du 09 juillet au 23 juillet 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture.
 - Le commissaire enquêteur recevra en mairie le 20 juillet 2024 de 10 heures à 12 heures et le 23 juillet 2024 de 10 heures à 12 heures.
 - Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de VALLERANGE – 29 rue Principale 57340 VALLERANGE ou par les moyens de communication électronique suivants : enquete-publique-5473@registre-dematerialise.fr
- Un registre dématérialisé est, par ailleurs, accessible sur le site internet suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/5473>
- Un accès sur un poste informatique sera, par ailleurs, mis à disposition à la mairie de Vallerange aux jours et heures de permanences.
 - À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la sous-préfecture de Forbach, à la mairie et consultable sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5473>
- Un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de carte communale est consultable dans le dossier.
- L'autorité compétente en charge de la carte communale auprès de qui des informations peuvent être demandées est Monsieur Roger PIERSON Maire de la commune de Vallerange.
 - Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.